

4488/2023

ACCORD SPÉCIFIQUE DE COOPÉRATION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE GUADALAJARA DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS, REPRESENTÉE PAR SON RECTEUR, DR. RICARDO VILLANUEVA LOMELÍ, ASSISTÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MSc. GUILLERMO ARTURO GÓMEZ MATA, L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, REPRESENTÉE PAR SON PRÉSIDENT, M. MICHAEL TOPLIS ET LA MAISON UNIVERSITAIRE FRANCO-MEXICAINE, REPRÉSENTÉE PAR SON DIRECTEUR, M. EMMANUEL EVENO, POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PREMIÈRE ÉCOLE THÉMATIQUE D'AUTOMNE.

L'Université de Guadalajara (UdeG) des États-Unis Mexicains et l'Université de Toulouse (UT) de la République Française, agissant pour le compte de La Maison Universitaire Franco-Mexicaine (MUFRAMEX), ci-après dénommées « les Parties »;

RECONNAISSANT l'intérêt mutuel de coopérer dans le cadre de l'organisation de l'École d'automne: expérimentations urbaines participatives;

INCITÉS par le désir de promouvoir et d'étendre la compréhension internationale, le développement et l'amitié entre les Parties en stimulant et en soutenant des activités et des projets universitaires, professionnels et interculturels pour les Participants et le personnel universitaire de l'UdeG et de l'UT;

TENANT COMPTE de l'Accord de Coopération Technique et Scientifique entre le Gouvernement des États-Unis Mexicains et le gouvernement de la République Française, signé à Mexico le 22 avril 1965,

Il est convenu de ce qui suit:

ARTICLE 1. OBJECTIF

L'objectif de la présente Convention est de décrire les termes et les conditions de la première École thématique d'automne en Expérimentations urbaines participatives, organisée par la MUFRAMEX, pour les Participants de l'UdeG, qui se déroulera du **11 au 15 septembre 2023** à Toulouse, France.

ARTICLE 2. CADRE DU PROGRAMME DES PARTICIPANTS

2.1 Définition

Dans l'Accord, sauf si le contexte implique le contraire:

"L'École", signifie l'École thématique d'automne en Expérimentations urbaines participatives organisée par la MUFRAMEX pour les Participants de l'UdeG;

"Participants", signifie les personnes de l'UdeG qui participent à l'École;

2.2 Description

Justification et thématique

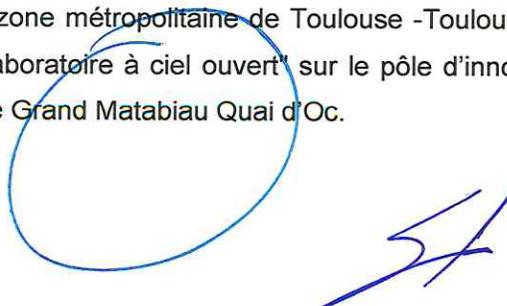
L'expérimentation urbaine de ces dernières années a intégré de nouveaux outils, de nouvelles méthodes et de nouveaux acteurs, elle intègre également un éventail beaucoup plus large de partenaires et d'acteurs, dont les habitants des quartiers. Les projets de recherche nécessitent désormais l'acceptation de tous ces acteurs pour être gérés de manière cohérente et efficace.

Dans cette perspective, les habitants, les bénéficiaires, les usagers, etc. deviennent des acteurs de l'expérimentation lorsqu'ils se mobilisent, qu'ils sont consultés et que leurs points de vue sont pris en compte, ce qui peut conduire à modifier le projet.

Dans le cadre de l'École Thématique d'Automne, le thème retenu est celui de la participation sociale à un projet urbain -démonstrateur de la "ville inclusive"- à l'échelle d'un quartier en cours de rénovation urbaine. L'objectif sera d'intégrer dans le processus les différents acteurs: bénévoles, bénéficiaires, usagers, citoyens, institutions, promoteurs, associations, etc.

Terrain d'études

En collaboration avec la zone métropolitaine de Toulouse -Toulouse Métropole- le travail se déroulera à travers un "laboratoire à ciel ouvert" sur le pôle d'innovation sociale de la Zone d'Aménagement Concerté Grand Matabiau Quai d'Oc.



Ce pôle réunit et anime diverses dimensions de l'habitat (social et intergénérationnel), du pouvoir d'action des personnes sur le territoire (intégration par l'activité économique, liens avec l'incubateur de l'économie sociale et solidaire), de l'action culturelle (en particulier avec le Centre culturel Bonnefoy qui offre une saison à l'intérieur et une à l'extérieur de ses locaux) et de la lutte contre l'exclusion en faveur d'un renforcement des liens sociaux (refuges de nuit, distribution alimentaire, restaurant solidaire).

Produit attendu: proposition d'une "boîte à outils" pour mobiliser et stimuler la participation autour du projet urbain expérimental. Cette mobilisation s'adresse aux habitants du quartier, mais aussi à tous les acteurs intervenant sur le territoire.

2.3 Nombre de Participants

L'UdeG enverra à la MUFRAMEX les informations concernant les Participants à l'École d'Automne, au plus tard deux (2) mois avant le début de l'École, soit au plus tard le 11 juillet 2023.

2.4 Sélection des Participants

L'UdeG sélectionnera ses Participants pour l'École, conformément à ses règles internes et aux règles d'admission de l'UT. L'UdeG enverra les candidatures à l'UT à la date et à l'adresse spécifiées dans l'appel à candidatures correspondant. La MUFRAMEX se réserve le droit de porter un jugement final sur l'admission des Participants candidats au Programme.

Profil des Participants

L'École s'adresse à des **Participants en master** dont les sujets de recherche sont en rapport avec l'urbain et/ou la participation sociale.

2.5 Durée du Programme

Les Participants de l'UdeG resteront à l'UT pendant l'École qui durera une (1) semaine. Les cours auront lieu du 11 au 15 septembre 2023. Le plan d'hébergement comprend l'arrivée des Participants de l'UdeG, prévue le 10 septembre.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 La MUFRAMEX s'engage à :

- Couvrir les frais d'hébergement (6 nuits);
- Couvrir les frais de repas pour 5 jours (petit déjeuner-déjeuner-dîner) ;
- Assurer le bon déroulement du programme et la qualité élevée des cours dispensés;
- Conseiller et fournir aux Participants les informations pratiques pour leur séjour.

L'École comprendra ce qui suit :

- Heures de cours selon le thème :
 - 8 heures de cours;
 - 10 heures de recherche de terrain;
 - 13 heures d'atelier;
 - 4 heures de restitution en présence des acteurs de la Métropole.
 - TOTAL = 35 heures par semaine.
- Hébergement en chambres partagées - si possible, en chambre privée;
- Les repas (petit-déjeuner-dîner) durant toute l'École du 11 au 15 de septembre;
- 1 activité culturelle;
- Petit-déjeuner de bienvenue et cocktail de départ.

À la fin du programme. La MUFRAMEX enverra à l'UdeG les qualifications officielles de chaque Participant et un certificat de participation.

3.2 l'UdeG s'engage à:

- Informer et sélectionner les Participants selon ses modalités;
- Envoyer un **minimum de 3 Participants** et un maximum de 6;
- Informer la MUFRAMEX du nombre de Participants au Programme deux mois à l'avance, au plus tard le 11 juillet 2023. Fournir également la liste des Participants et leurs dossiers;
- Informer le coordinateur de l'École d'automne au plus tard quinze (15) jours avant le début, de la date et de l'heure d'arrivée des Participants de l'UdeG;
- Vérifier que le Participant dispose des documents d'immigration nécessaires pour entrer en

République Française et, le cas échéant, lui fournir des conseils pour l'obtenir;

- Couvrir les frais de voyage et d'assurance de frais médicaux, de dommages personnels et de vie des Participants sélectionnés; en cas de non-couverture de ces frais, l'UdeG vérifiera que le Participant en dispose avant de voyager.

3.3 Coordination

Chaque institution nommera une (1) personne chargée de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la présente convention et la réalisation de l'École :

Pour "l'UdeG", le titulaire de la Coordination de l'internationalisation, ou la personne à qui il délègue des fonctions.

Pour "LA MUFRAMEX": la coordination des inscriptions et du programme de cours sera assurée par les spécialistes du Réseau International REHVIF (Réseau International Multidisciplinaire de Recherche « Habiter les Villes du Futur ») rehvif@tlse2.fr , géré pour la MUFRAMEX par Claudia López Rieux.

La référente du groupe pour tout le séjour et de l'École pour la MUFRAMEX, est la Chargée de Projet Leonor Socarrás leonor.socarras@univ-toulouse.fr.

ARTICLE 4. FINANCEMENT

4.1 Conditions de financement de l'UdeG

L'UdeG contribuera au paiement du voyage des Participants.

En cas d'envoi d'un nombre inférieur à 3 Étudiants et/ou d'annulation de l'arrivée d'un Étudiant après la date limite, l'UdeG verserait à la MUFRAMEX le montant correspondant au coût de participation de chaque Participant, soit 500 euros (CINQ CENTS EUROS) par virement bancaire sur le compte indiqué ci-dessous :

Nom du compte : Université Toulouse - Agence comptable

Nom de la Banque: Trésor Public Domicile de la Banque: TPTOULOUSE Code de la Banque: 10071



Code postal: 31000

Numéro de Compte: 00001002156 - RIB: 26

IBAN: FR76 1007 1310 0000 0010 0215 626 (BIC: TRPUFRPI)

4.2 Rubriques couvertes par les Participants

Tous les Participants sont responsables de couvrir les rubriques suivantes:

- a) Aliments supplémentaires non inclus dans le programme;
- b) Manuels scolaires, vêtements et dépenses personnelles;
- c) Passeport et frais de visa;
- d) Taxes accessoires non obligatoires;
- e) Les transferts vers le lieu d'hébergement;
- f) Toute autre dépense découlant du séjour pendant le Programme.

ARTICLE 5. PROPIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties reconnaissent que le présent accord n'implique aucune licence d'utilisation ni aucun droit sur la propriété intellectuelle de l'autre Partie. Est strictement interdite l'utilisation de marques et/ou de dénominations représentatives d'une des Parties sans le consentement exprès et écrit du propriétaire.

ARTICLE 6. DURÉE, RÉSILIATION ET RÉOLUTION DE DIFFÉRENDS

6.1 Durée

Cet Accord entre en vigueur à partir de la date de sa signature et reste en vigueur pendant une période d'un (1) an.

6.2 Résiliation et résolution de différends

Chacune des Parties peut mettre fin au présent accord, par notification écrite adressée à l'autre partie, au moins quinze (15) jours à l'avance. La finalisation de l'accord n'affectera pas les Participants qui participent déjà au programme.

Tout différend découlant de l'interprétation ou de l'application du présent accord sera réglé par voie de négociations directes entre les parties.

ARTICLE 7. MODIFICATIONS

L'Accord peut être modifié par consentement mutuel des Parties, sous forme d'une Annexe signée par les Parties et précisant la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 8. NOMBRE D'EXEMPLAIRES

La présente convention est signée en espagnol et en français en triple exemplaire de même contenu et de même valeur.

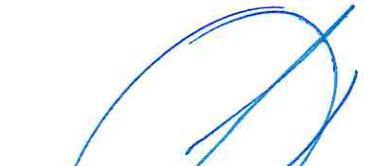
Lieu: Guadalajara, Jalisco, le Mexique.
Date:

Lieu:
Date:

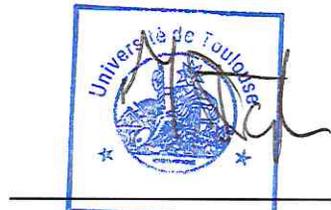
Lieu:
Date:

30 JUL 2023

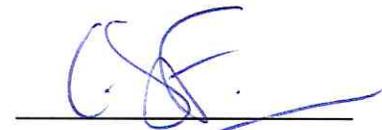
POUR "L'UdeG"

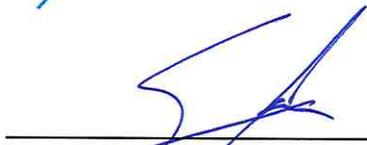

DR. RICARDO VILLANUEVA
LOMELÍ
RECTEUR GÉNÉRAL

POUR "L'UT"


M. MICHAEL TOPLIS
PRÉSIDENT

POUR "LA MUFRAMEX"


M. EMMANUEL EVENO
DIRECTEUR


MSc. GUILLERMO ARTURO
GÓMEZ MATA
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL